



**Syndicats CNT de la région parisienne**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 16 MAI 2016

---

## **Face aux violences policières et aux interdictions de manifester, maintenons l'unité pour le retrait de la loi travail !**

**Adresse :**  
33, rue des Vignoles  
75020 Paris  
**Contacts :**  
06 95 45 67 62  
www.cnt-f.org  
br.rp@cnt-f.org

Contre le projet de loi travail, la lutte est âpre, et les violences policières sont décomplexées. La Maison du Peuple à Rennes expulsée par le Raid, le quadrillage militaire le lendemain du centre-ville, **les interdictions de manifester le 17 mai délivrées à plusieurs dizaines de personnes dont un journaliste sont l'illustration flagrante de l'utilisation de l'état d'urgence contre le mouvement social.**

Jeudi 12 mai, à Paris, celles et ceux qui ont pu rejoindre les Invalides ont été accueilli-e-s par des militaires. Puis l'ensemble du cortège syndical n'a encore une fois pas pu arriver à son terme pour cause de gazage massif des manifestant-e-s, passages et tirs à bout portant de Flash-Ball et de grenades de désencerclement, causant de nombreux blessé-e-s. Alors que la manifestation tentait de trouver une issue, la route a été coupée par de nouveaux gazages et des tirs de Flash-Ball, dont un a atteint à la tête le mandaté SO de la CNT.

À Marseille, **la police montait la garde devant le Medef avec des carabines 22 long rifle sur le passage de la manifestation.** À Bordeaux, avant le départ de la manifestation, la camionnette de la CNT faisait l'objet d'une perquisition par une vingtaine de policiers de la BAC. À Nantes, deux militants de la CNT ont été interpellés à l'issue de la manifestation et mis en garde à vue près de vingt-quatre heures. Ils seront convoqués au tribunal correctionnel en novembre prochain.

Tous ces faits ont eu lieu quelques semaines après le saccage par la police de la Maison des syndicats CNT à Lille et font suite à des actes de répression qui ont touché toutes les organisations syndicales (CGT, Solidaires, etc.), les étudiants et lycéens, comme de nombreux manifestants, syndiqués ou non.

Dans le même temps, la préfecture cherche à instrumentaliser les services d'ordre de certains syndicats en leur demandant de prêter renfort à la police pour réprimer les manifestants. **Or rappelons qu'un service d'ordre syndical n'a qu'un seul rôle : assurer la sécurité de celles et ceux qui manifestent.**

Il est à noter que même le Comité de l'ONU contre la torture exprime sa préoccupation quant à l'usage « *excessif de la force par les fonctionnaires de polices et de gendarmerie ayant, dans certains cas, entraîné des blessures graves ou des décès* ». Il s'inquiète également « *de ce que l'application de certaines mesures dans le cadre de l'état d'urgence puisse constituer une atteinte aux droits* ».

**La CNT dénonce le passage en force du gouvernement par le 49.3 ainsi que le prolongement de l'état d'urgence. Nous dénonçons les violences policières et les interdictions de manifester ordonnées par la préfecture de police de Paris.**

Ces décisions entérinent une limitation de nos libertés. Elles contribuent à alimenter cette ritournelle médiatique sur les bons et mauvais manifestant-e-s. Ne cédon pas aux tentatives de division et amplifions le mouvement pour le retrait de la loi travail et la fin de l'état d'urgence !

**Pour la grève générale reconductible dès le 17 mai !  
Retrait de la loi travail !**

---

**La CNT appelle à manifester le 17 mai à 14h**  
(place de l'École militaire), ainsi que **le 19 mai à 14h** (place de la Nation).

Le 18 mai, **la CNT appelle à reconduire la grève** et à manifester avec le collectif Stop état d'urgence, pour le **retrait du projet de loi Urvoas** (18h, place de la République).

**Le 21 mai, la CNT appelle à manifester à Lille contre la répression des mouvements sociaux** (14h30, place de la Nouvelle-Aventure).

---